



Communiqué

Bilan de l'Etat-major DIAM à la suite du déclenchement du Plan canicule lausannois

L'Etat-major DIAM se réjouit des prestations fournies aux Lausannoises et Lausannois, à l'occasion du déclenchement et de la mise en place du Plan canicule, du 24 juin au 1er juillet 2019. Toutes les demandes de contacts téléphoniques et de visites à domicile ont été traitées. Lors des visites, une seule alerte à la Centrale téléphonique des médecins de garde pour une personne victime d'un malaise a dû être effectuée. Cette dernière a été vue par un praticien et a pu rester à son domicile.

Le plan canicule a été déclenché le lundi 24 juin 2019. Une trentaine de personnes de plus de 75 ans, ou souffrant d'affections chroniques, vivant seules à domicile, ayant préalablement pris contact avec nos structures, par le biais du n° gratuit 0800 808 808, ont été recontactées téléphoniquement et visitées quotidiennement, entre le mardi 25 juin et le lundi 1^{er} juillet 2019.

Sous la conduite de l'Etat-major DIAM, (Directives d'Intervention en cas d'Accident Majeur), les policiers et assistants de sécurité publique de la Police de Lausanne, ainsi que les membres de la protection civile du Service de protection et sauvetage Lausanne (SPSL) ont procédé à deux cents appels téléphoniques. Ces derniers ont conduit à plus d'une cinquantaine de visites à domicile, afin de s'assurer que les personnes concernées se portent bien et prodiguer les conseils de base en cas de forte chaleur.

Les visiteurs ont dû avoir recours à la Centrale téléphonique des médecins de garde une seule fois, pour une personne victime d'un malaise. Cette dernière a été vue par le médecin de garde et a pu rester à son domicile. Les visites des jours suivants ont permis de constater que tout allait bien.

Numéro gratuit toujours à disposition

La levée du Plan canicule a été ordonnée le lundi 1^{er} juillet à 18h00, les températures diurnes et nocturnes ayant passablement chuté. Le dispositif canicule reste toutefois actif jusqu'au 31 août 2019, comme cela a été prévu. Le n° gratuit 0800 808 808 demeure à disposition des Lausannoises et Lausannois concernés, du lundi au vendredi, de 08h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00.

Synthèse de l'engagement

Pour l'Etat-major DIAM, la synthèse de l'engagement de la structure de conduite et des visiteurs suite au déclenchement du Plan canicule est réjouissante. Au niveau opérationnel, la planification, la mobilisation, l'engagement des ressources et la conduite des actions sur le terrain se sont déroulés tels que prévus. Toutes les demandes ont été traitées. Les visites effectuées auprès des personnes vulnérables, demandeuses d'une rencontre, se sont bien déroulées.

Jusqu'à ce jour, une centaine de personnes ont été impliquées au sein du dispositif canicule, à savoir l'Etat-major DIAM, les policiers et assistants de sécurité publique de la Police municipale de Lausanne et les membres de la protection civile du SPSL.

La Direction de la sécurité et de l'économie

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39

- Michel Gandillon, chef de la cellule communication DIAM, +41 79 501 52 18

Lausanne, le 3 juillet 2019